



RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation 23 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas HEURTEL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Sandrine OLLIVIER, M. Thierry MICHOUX, Mme Céline LE DORÉ, Matthieu SAINT-CAST, M. Pascal GOHARD, M. Hugues LESAGE, Mme Christelle BLANCHARD, Mme Soizic VALLÉE, M. Dominique HALAIS, Mme Marygold ULTRÉ, M. Jean-Jacques BRYCKAERT, M. Daniel SANTIER, Mme Léone LE PROVOST, Mme Anne-Sophie AUDOUARD, Mme Adeline LORANT

ABSENTS EXCUSÉS : M. Anthony MORO (procuration à M. Matthieu Saint-Cast), M. Ludovic COTARD (procuration à M. Jean-Jacques Bryckaert), Mme Géraldine JOUANY (procuration à Sandrine OLLIVIER)

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Monsieur Jean-Jacques BRYCKAERT a été nommé secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION N° 2026092801
MODIFICATION ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de modifier l'ordre du jour de la séance, à savoir

Ajouter :

Présentation projet « verger pédagogique »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
ACCEPTE la modification de l'ordre du jour suivante :

Ajouter :

Présentation projet « verger pédagogique »

DÉLIBÉRATION N°2026092802
PROJET DE VERGER PÉDAGOGIQUE

Monsieur Thierry MICHOUX échange avec les élus sur la présentation faite par M. Ronan PENGAM, de la Maison de la Terre en réunion de préparation de Conseil Municipal, au sujet du projet de verger pédagogique.

Cet espace pédagogique permet de découvrir le fonctionnement du vivant et de écosystèmes, il est favorable à la biodiversité, accueillant les pollinisateurs, les oiseaux et insectes auxiliaires. Ce lieu sera composé d'arbres fruitiers, d'arbustes, de plantes aromatiques, de plantes vivaces et de couvre-sols.

La parcelle choisie, d'une superficie d'environ 1000m², se situe dans le bourg historique de Lantic, en lieu et place d'une peupleraie, à proximité de chemins de randonnées.

Ce verger pédagogique regroupe trois aspects : l'aspect social, l'aspect concernant la biodiversité ainsi que l'aspect pédagogique.

Ce projet nécessite plusieurs étapes, sur plusieurs années :

- La réhabilitation du terrain
- La conception et design du verger
- La préparation du terrain
- La plantation
- La réflexion autour de l'aspect pédagogique du site

La commune prendra à sa charge les frais de réhabilitation du terrain : abattage des peupliers, retrait des souches, broyage des branches ainsi que le travail du sol et la fertilisation.

La Fédération des chasseurs 22 prendra à sa charge les clôtures, piquets, grillages... ainsi que l'achat des végétaux et la phase de plantation via le système d'écocontribution.

APRÈS avoir échangé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
VALIDE le projet de verger pédagogique en partenariat avec M. Ronan PENGAM, de la Maison de la Terre

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DÉLIBÉRATION N°2026092803

CONVENTION DE PARTENARIAT INTERVENANTS MUSIQUE ÉCOLE

Sandrine OLLIVIER informe le Conseil Municipal de la possibilité de renouveler la convention triennale relative aux interventions de musiciens intervenant dans l'école de la commune en partenariat avec Saint Briec Armor Agglomération d'un montant de 4 X 494 € TTC pour l'année scolaire 2026/2027 (interventions dans 5 classes : 3 classes de primaire et 2 classes de maternelle pour un total de 1 976.00 euros TTC).

Pour les années scolaires 2027/2028 et 2028/2029, seulement les 3 classes de primaire seront concernées soit 3 x 494 euros (1482 € TTC).

Ces interventions auront lieu sur le temps scolaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

DÉLIBÉRATION N°2026092804

DÉBITUMISATION COUR D'ÉCOLE PARTIE II

Monsieur Thierry Michoux présente les devis demandés aux Entreprise COLLIN TP et BLAHIC TP concernant la deuxième partie de débitumisation de la cour d'école.

Travaux	COLLIN TP HT	COLLIN TP - TTC	BLAHIC TP	BLAHIC TP - TTC
Transfert matériel	100.00	120.00	100.00	120.00
DICT	85.00	102.00		
Découpe enrobé	290.00	348.00	300.00	360.00
Terrassement et évacuation	2 431.00	2 917.20 Jeu de bille offert	1 635.00	1 962.00
Apport terre végétale	2 810.00	3 372.00	3 447.00	4 136.40
TOTAL TTC	5 716.00	6 859.20	5 482.00	6 578.40
Option : finition sable gris du terrain de boules		300.00		
Concassage enrobé	650.00	780.00		X

Monsieur Thierry Michoux souligne que l'option de concassage proposée par l'entreprise COLLIN TP favorise le réemploi des matériaux en leur offrant une seconde vie sur de futurs chantiers. Cette solution permet de réaliser une économie d'environ 800€ HT. De plus, dans le contexte climatique actuel, il rappelle l'importance de limiter les transports de gravats vers les filières de traitement extérieures.

APRÈS avoir échangé, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le devis de l'entreprise COLLIN TP pour un montant de 6 859.20 € TTC auquel se rajoute l'option de concassage à 780.00 € TTC soit un montant total de 7 638.20 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

DÉLIBÉRATION N°2026092805

DEVIS INSTALLATION DE POTELETS ET MARQUAGE AU SOL

Monsieur Thierry MICHOUX rend compte au Conseil Municipal de la mise en concurrence lancée auprès d'entreprises spécialisées dans la signalisation et le mobilier urbain et du projet de mise en place de potelets à certains endroits stratégiques.

L'entreprise BSM propose un devis pour un montant de 2 967.07 € TTC

L'entreprise MDO propose un devis pour un montant de 3 230.86 € TTC

APRÈS avoir échangé, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le devis de l'entreprise BSM pour un montant de 2 967.07 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents afférents au dossier.

DÉLIBÉRATION N°2026092806

DEVIS PORTE RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur Thierry Michoux informe le Conseil Municipal de la nécessité de remplacer la porte du restaurant scolaire qui donne sur la cour d'école.

Deux entreprises ont répondu à la demande de devis.

	Avec imposte	Sans imposte
Entreprise Chapelet	10 448.40 TTC	8 386.80
Entreprise Menuiserie Le Bars	X	10 549.80

APRÈS avoir échangé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le devis de l'entreprise Chapelet pour une porte sans imposte pour un montant de 8 386.80 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

DÉLIBÉRATION N°2026092807

DEVIS DIAGNOSTIC VISUEL EGLISE ST OSWALD

Monsieur Thierry Michoux expose au Conseil Municipal la mission qui pourrait être confiée à une entreprise spécialisée dans la restauration, la réhabilitation et l'aménagement des sites patrimoniaux dans le but de faire un diagnostic précis de l'état de l'église Saint-Oswald et par conséquent des travaux à prévoir dans le temps.

Monsieur Jean-Jacques Brychaert présente l'offre financière des trois entreprises sollicitées pour rédiger un diagnostic.

Etudes	CABINET 44	ARCHAEB	YLEX
Diagnostic global	11 232.00 *	8 926.80 *	22 512.00 *
Plans informatiques	4 560.00 *	8 915.10 *	5 760.00 *
TOTAL	Estimation clocher 15% 18 160.80 *	17 841.90 *	28 272.00 *
Option Dossier Patrimonial		4 800 *	

* € TTC

APRÈS avoir échangé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le devis de l'entreprise ARCHAEB pour un montant de 17 841.90 € TTC, sans prendre l'option qui fera l'objet d'une prochaine étude.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

DÉLIBÉRATION N°2026092808

TARIFS LOCATION SONORISATION ET VIDÉOPROJECTEUR

Madame Sandrine OLLIVIER présente au Conseil Municipal le tarif qu'elle souhaite proposer pour la location de la sonorisation et du vidéoprojecteur à la salle des fêtes.

Location aux particuliers	50€
Associations Lanticaises à but non lucratif	Gratuit
Ecole	Gratuit
Montant de la caution	1 000€

APRÈS avoir échangé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

VALIDE le tarif proposé pour la location du vidéoprojecteur et de la sonorisation pour les particuliers à 50 €

VALIDE la gratuité pour les associations Lanticaises à but non lucratif et l'école

AUTORISE le montant de versement de la caution à 1 000€.

DÉLIBÉRATION N°2026092809

ACQUISITION DE CLIMATISEURS MOBILES ET DEMANDE DE SUBVENTION

Madame Soizic VALLÉE expose au Conseil Municipal que, face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des vagues de chaleur durant la période scolaire, il est devenu indispensable d'améliorer le confort thermique des élèves et du corps enseignant au sein de l'école primaire de la commune. Afin de garantir des conditions d'accueil de qualité et de prévenir les risques liés aux fortes chaleurs, Madame Soizic VALLÉE propose de procéder à l'acquisition de systèmes de climatiseurs mobiles afin d'équiper les salles les plus exposées ainsi que la salle de sieste.

Monsieur Jean-Jacques BRYCKAERT présente les différents devis obtenus par Darty Pro, car la sollicitation des autres entreprises n'a pas abouti par manque de stock.

BTU	DARTY		Qté	Total TTC	BOULANGER		Qté	Total TTC
	Modèles	Tarifs TTC			Modèles	Tarifs TTC		
12 000	HAIER	799.99 €	3	2 399.97 €				
	MIDEA	549.99 €	3	1 649.97 €				
14 000	CECOTEC	899.99 € + FRAIS DE LIVRAISON 32 €	2	1 838.98 €				

APRÈS avoir échangé, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE l'acquisition auprès de l'entreprise Darty pro de 3 climatiseurs mobiles 12 000 BTU de la marque MIDEA pour un montant de 1 649.97 € TTC ainsi que 2 climatiseurs mobiles CECOTEC 14 000 DBU pour un montant de 1 838.98 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant

DÉLIBÉRATION N°2026092810

AQUISITION ORDINATEUR PORTABLE + UNITÉ CENTRALE

L'ordinateur portable du bureau de Monsieur le Maire nécessite d'être renouvelé, il en va de même de l'unité centrale de l'accueil.

Pour ce faire deux entreprises ont été sollicités.

Entreprises	LDLC	Microbreizh
Caractéristiques	Ordinateur portable	
Marque	ASUS	TERRA MOBILE
Processeur	Intel Incore i7	AMD Ryzen 7
RAM mémoire vive	16 GO	16 GO
Stockage	512 GO	512 GO
Prix	899.95 € TTC	1 042.80
Caractéristiques	Unité centrale	
Marque	GMTECK	TERRA BUISNESS
Processeur	Intel Icore i7	Intel Core Ultra 5
RAM mémoire vive	32 GO	16 GO
Stockage		500 GO
Prix	699.95 € ttc	1 036.72
Antivirus	Kaspersky	
Intervention sur site	Estimé 5h 480 € TTC	160.00 €
Frais Km	39.60 € TTC	
Coût total	2 464.40 € TTC	2 463.52 € TTC

APRÈS avoir échangé, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le devis de l'entreprise LDLC qui propose des ordinateurs mieux équipés pour un montant de 2 464.40 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

DÉLIBÉRATION N°2026092811

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} NOVEMBRE 2026

Le Maire expose à l'assemblée que, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal est informé qu'un agent de la collectivité, actuellement titulaire du grade d'adjoint administratif a été déclaré lauréat du concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Cette réussite permet à l'agent d'être inscrit sur une liste d'aptitude et d'accéder au grade supérieur d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. Afin de procéder à sa nomination dans ce nouveau grade et de régulariser sa situation administrative, il convient de modifier le tableau des effectifs de la collectivité.

Après en avoir discuté, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- ✓ Supprimer un poste d'adjoint administratif relevant de la catégorie C à temps non complet (30/35^e) à compter du 1^{er} novembre 2026
- ✓ Créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie C pour un temps non complet 30/35^e à compter du 1^{er} novembre 2026

Il décide donc de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 1^{er} novembre 2026 :

- 1 adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à : 35 h
- 1 adjoint administratif principal de 1^{ère} classe : 28/35e
- 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe : 30/35^e
- 1 adjoint administratif : 14/35e
- 4 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe : 35 h
- 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe : 32 h
- 2 adjoint technique : 35 h
- 1 adjoint technique : 20/35e
- 1 adjoint technique : 25.22/35^e
- 1 adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe : 35 h
- 1 adjoint d'animation : 32 h
- 1 adjoint d'animation : 35 h
- 1 adjoint d'animation : 25/35^e

Si nécessaire, les emplois permanents peuvent également être pourvu de manière permanente par un agent non titulaire de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus aux articles 3-2 et 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, des agents contractuels rémunérés sur la base de l'échelle C1 – échelon 1 pourront être recrutés.

Les crédits budgétaires ont été prévus.

DÉLIBÉRATION N°2026092812

DÉNOMINATION DE RUE

Monsieur le Maire, Nicolas HEURTEL informe le Conseil Municipal qu'il convient de nommer en nom de rue le lieu-dit « Moulin de Culerette » comme le dit la loi 3DS de février 2022 qui généralise aux communes de moins de 2000 habitants l'obligation de nommer toutes les voies de la commune.

APRÈS avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le nom de « rue du Moulin de Culerette »,

CONFIE au service administratif de la commune le soin d'enregistrer cette adresse dans la Base Adresse Nationale.

AFFAIRES DIVERSES

Déclaration d'intention d'aliéner

- Propriété de la SCI Laloi Malo Rue de Saint-Laurent, parcelle C 1398
- Propriété de M. COLLET Fabrice, 16 rue de la Hautière, parcelle ZL 14
- Propriété de Mme PASQUINI Elisabeth, 4 rue de la fontaine aux moines, parcelles D 1047 et D 1758
- Propriété de Mme FRITSCH Evelin, 6 allée des mimosas, parcelle C 825

Virements de crédits :

- Virement de crédit n°1 Chapitre 21 – 5 000€ Chapitre 20 + 5 000 € Application mon village – Charte graphique
- Virement de crédit n°2 Chapitre 21 -16 000 € Chapitre 204 + 16 000 € Fond de concours réseau eaux propres et usées Chemin des genêts

Informations

- Présentation projet lotissement
- Savoir rouler à vélo
- Projet film à l'école
- Projet classe dehors à Sainte Radegonde

Fin de séance 21h10

Pour copie conforme

Le Maire,
Nicolas HEURTEL

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a series of connected strokes.

Le secrétaire,
Jean-Jacques BRYACKERT

A handwritten signature in black ink, featuring a horizontal line with a small vertical stroke crossing it, followed by a series of connected strokes.